

FORMATION INITIALE À DESTINATION DES ASSISTANTS ET CONSEILLERS DE PRÉVENTION



PUBLIC

- Toute personne commençant la mission d'AP/CP

INTERVENANT

- Psychologue du travail, expert en prévention des risques professionnels
- Conférencier

EN PRÉSENTIEL

- 5 jours en INTRA ou INTER

EN DISTANCIEL

- 10 demi-journées sur le support de votre choix

MODALITÉ DE SANCTION

- Remise d'une attestation en fin de formation

RÉFÉRENCE

DURÉE

MODE
D'INTERVENTION

PUBLIC

MOD-19

35 HEURES

INTRA/INTER

TOUT PUBLIC

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES (ÊTRE CAPABLE DE)

- Connaître l'évolution des politiques publiques de prévention,
- Identifier le cadre législatif et réglementaire de la santé et sécurité au travail,
- Identifier les sources législatives et réglementaires applicables en matière de santé et sécurité au travail,
- Identifier la politique de prévention du service ou de l'établissement,
- Connaître les rôles et missions des acteurs et responsabilités pénales de chacun (chef de service, assistants et conseillers de prévention, médecin de prévention, membres du Comité social, agents, inspecteur santé sécurité au travail),
- Identifier les enjeux et conséquences du droit de retrait,
- Connaître le champ d'intervention des ACP et l'importance de la lettre de cadrage dans la définition de leur activité,
- Etablir le diagnostic d'une situation et un plan d'action adapté,
- Participer à l'élaboration d'un plan annuel de prévention,
- Analyser les situations de travail,
- Analyser les causes des accidents du travail et des maladies professionnelles,
- Identifier les situations de danger grave et imminent,
- Mettre en œuvre les préconisations réglementaires (intervention de secours, prévention incendie),
- Gérer les documents réglementaires et registres.

PRÉ-REQUIS (& NIVEAU SI NÉCESSAIRE)

Expériences en entreprises

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques et d'échanges entre participants
- Retours d'expérience
- Mise en application autour de jeux
- Support pédagogique

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Progression des participants évaluée par le formateur tout au long de la formation (test de positionnement, résultats des exercices, échanges questions-réponses...) et par un test d'évaluation des acquis en fin de formation.

Evaluation complétée par le recueil en ligne des appréciations des participants à l'issue de la formation et par le bilan du formateur.

SUPPORTS DE LA FORMATION

CPA Formation s'engage à fournir un support pédagogique adapté et de bonne qualité, reprographié en autant d'exemplaires que de participants. Un exemplaire de cette documentation sera également remis au service formation.

TARIF

4550€

NOMBRE DE
STAGIAIRES

1 À 12

FORMATION INITIALE À DESTINATION DES ASSISTANTS ET CONSEILLERS DE PRÉVENTION



RÉSUMÉ DU PROGRAMME

1) Rappel : le cadre juridique de la santé et de la sécurité au travail

- a. Les principes généraux de prévention, selon la directive européenne du 12 juin 1989, transposés par la loi du 31/12/1991 et applicables à la fonction publique
- b. La Transposition à la fonction publique du décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n°82-453 du 28 mai 1982
- c. Les principes à mettre en œuvre par le chef de service (Art L.4121-1 et suivant Titre III du Livre V du CT)
- d. Les règles d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail

2) La Transposition à la fonction publique du décret n° 2011-774 du 28 juin 2011

- a. Les ISST
- b. Les agents de contrôle externe
- c. Les services de médecine de prévention
- d. Les conditions du droit de retrait
- e. Les responsabilités pénales en matière de santé et sécurité au travail
- f. Les responsabilités civiles et administratives
- g. La responsabilité des chefs de service
- h. La protection des fonctionnaires et agents publics

3) L'assistant et le Conseiller de prévention

- a. La nomination
- b. Les enjeux de la lettre de cadrage :
- c. Les compétences et qualité requises
- d. La formation
- e. Les missions et le champ d'intervention
- f. La gestion des documents réglementaires et registres
- g. Les spécificités de l'intervention du conseiller de prévention

4) L'obligation d'évaluation des risques

FORMATION INITIALE À DESTINATION DES ASSISTANTS ET CONSEILLERS DE PRÉVENTION



RÉSUMÉ DU PROGRAMME

5) Identifier les différents risques au travail, leur référence réglementaire, les moyens de prévention et la méthodologie adaptés

- a. Les objectifs
- b. La démarche de prévention
- c. Le document unique de sécurité
- d. Le plan d'actions de prévention

6) Le plan de prévention annuel

- a. Le plan de prévention : réglementation, définition et objectif
- b. Son champ d'application
- c. Les règles d'élaboration d'un plan de prévention annuel
- d. Les éléments constitutifs

7) L'établissement d'une cartographie des accidents de service et analyse de leurs causes en établissant un arbre des causes et sous-causes immédiates

- a. Les accidents du travail et les maladies professionnelles

8) L'arbre des causes : finalité de la démarche

- a. Finalité, intérêt et limite de la démarche
- b. Dans quels cas utiliser cette méthode ?
- c. La démarche d'analyse en amont de la construction de l'arbre :
- d. L'arbre des causes : représentation graphique de l'enchaînement logique des faits
- e. Les étapes de sa construction :
- f. Déduction de recommandations et d'actions correctives ou préventives

9) Ergonomie

- a. Ce qu'est l'Ergonomie :
- b. La demande et les travaux préparatoires à la mise en place de la démarche : indicateurs, statistiques, choix des sites
- c. Analyse d'une situation de travail.
- d. Aménagement des postes de travail

10) Visite in situ et évaluation des risques (phase pratique)

11) Bilan de la formation